

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON – Lundi 7 Mars 2016 à 20h30

Compte-rendu rédigé par :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Mail : asson64@gmail.com

Absents excusés :

Marie-Gabrielle Monset (procuration à Patrick Moura)

Michel Lauvaux (procuration à Guy Labarrère)

Martine Bert (procuration à Marc Canton)

Jean-Jacques Claverie : absent

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capelani

Le Procès verbal de la séance du 9 Février 2016 est accepté à l'unanimité.

1 – SDEPA réservoir Sarramayou :

Le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau (SMNEP) et le Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Pays de Nay (SEAPAN) construisent, au lieu-dit Sarramayou, un réservoir d'eau potable de 3000 m³ en complément de la réserve existante de 1000 m³.

Ce chantier touche à sa fin et permettra de pérenniser la fourniture en eau du Pays de Nay. Aujourd'hui cette installation nécessite un renforcement du réseau EDF. La commune d'Asson va procéder à la mise en place de cet équipement, à charge au SEAPAN de rembourser la dépense.

Le Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) qui est le partenaire des collectivités territoriales du département, va réaliser l'étude et le suivi de ce chantier. L'estimation tarifaire de ces travaux est de 26 993 € TTC.

Compte tenu des aides financières attendues, la part revenant à la commune sera de 9 072 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2 – SDEPA Rénovation de l'éclairage public suite à audit énergétique :

La phase 1 de réhabilitation de l'éclairage public est terminée. Elle a consisté en la mise aux normes des 13 armoires électriques qui gèrent l'éclairage communal.

La phase 2 qui va débiter, aura comme objectif d'optimiser les coûts de la facture de consommation électrique (37 600 € pour 2015).

Cette opération va se traduire par l'élimination des luminaires énergivores et par l'installation d'horloges astronomiques dans les armoires électriques. Cet appareillage permettra de gérer et de moduler les heures de fonctionnement quotidien, en limitant la durée d'éclairage public.

La commune remplit les préconisations du diagnostic préalable, à savoir, limiter les coûts énergétiques et la diminution des nuisances en terme des réflexions sur le Grenelle de l'environnement.

Patrick Moura souhaite connaître le coût de l'entretien de ces nouveaux produits.

Alexandre Larruhât, qui présente le dossier, l'informe que ce service est inclus dans le contrat actuel conclu avec l'entreprise Cegelec.

Cet investissement représente une somme totale de 45 438 € TTC.

La participation financière de la commune d'Asson pour ce projet sera de 22 600 €.

La délibération est validée à l'unanimité.

3- Adhésion des communes d'Assat et de Narcastet à la CCPN :

La commune d'Asson doit se prononcer une nouvelle fois sur l'adhésion des communes d'Assat et de Narcastet à la Communauté des Communes du Pays de Nay. Le feuillet de l'intégration de ces deux collectivités qui appartiennent actuellement à la Communauté de Communes des Gaves et Coteaux, arrive à son terme.

Monsieur le Préfet est revenu sur son intention de rattacher les deux villages à l'agglomération du Grand Pau et s'aligne sur le souhait des conseils municipaux concernés de venir grossir les rangs du Pays de Nay.

Les élus d'Asson, qui avaient déjà délibéré positivement, maintiennent leur position et acceptent à l'unanimité ce point de l'ordre du jour.

4 – Tarif location :

Le conseil municipal accepte de louer, un samedi par mois, à un professeur de peinture qui souhaite y dispenser ses cours, le local associatif du quartier Las Grabes.

La somme forfaitaire qui sera demandée annuellement s'élève à 100 €.

Questions diverses :

Patrick Moura souhaite connaître la date de distribution des agendas 2016. En effet, cette question lui a été posée à maintes reprises par des administrés.

Le maire répond que, cette année, il n'y aura pas d'agendas en raison d'un problème de commercialisation des espaces publicitaires inclus dans cet outil de communication gratuit pour la commune.

Contactée par nos soins, la société Médiaplus, diffuseur de ce produit, confirme qu'elle n'a trouvé aucun partenaire et souligne le manque de collaboration de la Mairie lors de la prospection commerciale. Les membres de l'opposition regrettent que tout n'ait pas été entrepris pour faciliter la réalisation de cet agenda qui était devenu, depuis 6 ans, et à moindre coût, un vecteur de communication pour les artisans, commerçants et services de la commune d'Asson.

La séance est levée à 21h05

PLAN LOCAL D'URBANISME

Une première réunion publique s'est tenue le mercredi 9 mars 2016 à la mairie d'Asson. Une soixantaine d'agriculteurs et une partie des conseillers municipaux ont assisté à la présentation de David Geneau sur la thématique du PLU.

Ce spécialiste en urbanisme qui est en charge de l'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Nay a été retenu par la mairie pour assurer la mise en conformité de notre PLU.

Le technicien a rappelé les principaux enjeux de ce document d'urbanisme :

- Permettre d'organiser le développement de la commune sur les dix prochaines années,
- Fixer des objectifs de préservation des terres agricoles,

- Définir les 4 principales zones du territoire de la commune :
 - o Urbanisable (U)
 - o A urbaniser (AU)
 - o Agricole (A)
 - o Naturelle (N).

Une première phase de travail va consister à élaborer un diagnostic précis sur la consommation des espaces agricoles au cours de la dernière décennie et à dresser un inventaire exhaustif du bâti et de la nature des activités agricoles. Cette analyse préalable va déboucher sur un plan de zonage et des orientations d'aménagement.

Le travail d'élaboration va devoir tenir compte et intégrer les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Nay et des règles imposées par NATURA 2000 ainsi que des dispositions retenues par le « Grenelle de l'Environnement ».

David Geneau estime que le PLU pourra être finalisé en 2018.

Il demande également aux exploitants agricoles de prévenir la mairie des projets d'extension ou de modifications de leurs installations afin d'anticiper et d'éviter des obstacles.

Le jeu des questions réponses au cours de cette réunion a montré combien le sujet était sensible. Un registre d'observations est d'ores et déjà ouvert à la mairie d'Asson. Chacun peut le renseigner.

Durant les deux prochaines années, d'autres réunions publiques seront programmées.

Les rédacteurs